

## **Nature des épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES)**

**Note du 5 octobre 1993**

### **SECTION LANGUE CORSE**

#### **EPREUVE ORALE D'ADMISSION : EPREUVE SUR DOSSIER**

##### **I. Objectifs généraux de l'épreuve**

- Apprécier la capacité du candidat à concevoir les premiers éléments d'une réflexion personnelle d'ordre didactique et pédagogique, dans la perspective des objectifs définis par les instructions sur l'enseignement de la langue corse et en fonction des programmes des établissements d'enseignement secondaire (voir RLR 524-6). Ces instructions sont reprises, pour la plupart, dans le guide de l'enseignement de la langue et de la culture corses édité en 1988 par le CRDP. L'accent est mis également sur les finalités de la discipline, sa place dans la politique éducative, son évolution ainsi que ses relations avec les autres disciplines, notamment dans le cadre de l'établissement.

- Evaluer les aptitudes du candidat à la relation, à la communication, à l'expression orale, à l'analyse et à la synthèse.

##### **II. Modalités de l'épreuve**

Le jury propose un ou plusieurs documents relatifs à l'enseignement de la discipline, documents de nature réglementaire, didactique ou pédagogique.

Dans la mesure où il l'estime nécessaire, le jury peut accompagner le dossier de précisions délimitant le sujet. Au cours de ses deux heures de préparation, le candidat ne dispose que de son sujet.

Pendant son exposé d'une demi-heure au maximum, le candidat doit faire la preuve de sa compréhension des documents qui constituent le dossier. Son étude doit prendre en compte les trois objectifs primordiaux en langue corse (linguistique, culturel, cognitif) et les moyens de les atteindre.

Le candidat peut appuyer sa réflexion sur sa connaissance du lycée ou du collège acquise, par exemple, par une observation de classes ou une pratique professionnelle. Son exposé n'est en aucun cas une simulation de cours.

L'entretien, d'une demi-heure au maximum, se déroule en langue corse, comme l'exposé. Le jury demande au candidat de préciser ou de développer certains points de son exposé.

Le candidat doit notamment réfléchir au rapport que la langue corse entretient avec les autres disciplines d'enseignement et en particulier avec les autres langues et les sciences humaines.

##### **III. Evaluation des candidats**

L'aptitude du candidat à comprendre un document, à l'analyser avec pertinence, à construire un exposé, la qualité de sa réflexion, l'étendue de ses connaissances et sa capacité à les utiliser, son esprit de synthèse sont évalués par le jury qui est particulièrement attentif à la maîtrise de la langue parlée et à l'aptitude du candidat à la communication.